



DOSSIER DE PRÉSENTATION ET D'ADHESION

Le Club est animé par le Centre d'Information sur le Bruit (CidB)
sous le haut patronage du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

www.bruit.fr

1. Les objectifs

Le Club Décibel Villes, animé par le Centre d'Information sur le Bruit' (CidB), accompagne les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'environnement sonore. Le Club soutient la dynamique de ces collectivités en leur offrant des services. L'appartenance au Club est un signe de reconnaissance de la qualité de vie dans une ville.

Le monde sonore est jusqu'à présent plutôt étudié sous ses aspects négatifs : le bruit en tant que source de gêne, de pollution, de conflits, facteur de destruction de l'oreille, de dégradation de la santé en général. Face à la nuisance, la mise en œuvre d'une réglementation et d'une protection physique est la première réponse. Aller plus loin et intégrer la dimension sonore dans la conception même et la gestion des territoires, des villes, des quartiers, des rues apparaît comme une réelle opportunité pour les villes.

Un grand nombre d'actions locales sont menées dans ce sens depuis de nombreuses années. Elles peuvent **servir d'exemples et inciter d'autres collectivités à intégrer la qualité des ambiances sonores comme un élément fort de leur politique d'environnement et de santé.**

Le Club Décibel Villes a donc pour objectifs :

> de favoriser les échanges des collectivités entre elles et de capitaliser les expériences menées par les collectivités dans les six domaines suivants :

- Urbanisme et construction
- Mobilité et transports
- Gestion du patrimoine et des services communaux
- Gestion des activités économiques
- Prise en compte des activités culturelles et de loisirs
- Traitement des bruits de voisinage et médiation.

> de créer des liens avec des partenaires industriels ou institutionnels spécialistes de domaines particuliers comme la réduction du bruit de circulation, l'isolation des bâtiments publics ou des logements sociaux, la médiation, la valorisation du patrimoine sonore...

2. Le programme d'actions

Le Club propose à ses membres un éventail d'actions s'adressant aux élus aussi bien qu'aux personnels des différents services impliqués dans l'amélioration de l'environnement sonore.

Ces actions peuvent se dérouler sous différentes formes :

> Les « Rendez-Vous du Club Décibel Villes », qui visent à valoriser les bonnes pratiques des villes (nouveaux aménagements urbains, démarches d'une collectivité, services proposés...) pour améliorer l'environnement sonore. Ces Rendez-Vous s'organisent généralement en deux temps :

- une **conférence** présentant la partie « théorique » d'un projet d'aménagement ou d'une démarche exemplaire, grâce à l'intervention de représentants d'un ministère, d'élus, d'agents de services environnement des collectivités, de chercheurs...

- pour les projets d'aménagement ou réalisations exemplaires, la conférence est suivie par une **visite de terrain**, correspondant à la partie « pratique » du projet.

Les Rendez-vous peuvent également se dérouler sous forme de **visioconférences**. Ces conférences-débats s'inscrivent dans un cycle régulier. Les membres sont consultés chaque année pour connaître les sujets qu'ils souhaitent voir traiter.

¹ Le CidB est une association Loi de 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1978 avec le soutien des ministères chargés de l'environnement, des transports, de la santé. Son objet est de « participer à la promotion de la lutte contre les nuisances sonores et à la recherche d'un environnement sonore de qualité favorisant le bien-être physique, mental et social de nos concitoyens ».

A titre d'exemples, les thèmes abordés lors des RDV du Club ont été les suivants : revêtements routiers moins bruyants et écrans urbains, commerces en centre-ville, réglementation des lieux musicaux, acoustique des établissements scolaires, plans de prévention du bruit dans l'environnement, gestion des bruits de voisinage...



> Les **colloques nationaux et régionaux** ainsi que les **jours techniques** organisés régulièrement par le CidB sur des thématiques nouvelles : gestion de l'environnement sonore dans la ville intelligente et connectée, nuisances sonores des chantiers, compatibilité entre isolations thermique et acoustique, ambiances sonores des écoquartiers, livraisons nocturnes en ville, vibrations et bruits basses fréquences dans les bâtiments ... **Un tarif réduit est réservé aux membres du Club qui souhaitent y participer.**

> Les **stages de formation** organisés par le CidB tels que « bruits de voisinage : constat des infractions », « médiation et bruits de voisinage », « savoir contrôler la conformité des lieux diffusant de la musique amplifiée », « l'acoustique dans les bâtiments », « formation pédagogique auprès des professionnels de la petite enfance », etc. **Un tarif préférentiel est accordé aux membres du Club pour participer à ces stages.**

> **Une liste de discussion** est proposée, créant un **flux d'informations entre les membres** et assurant la notoriété du Club.

> Les dernières actualités sont recueillies et répertoriées par le Club, selon les six thématiques retenues. Elles alimentent une **base de données réservée aux membres** munis d'un code d'accès sur le site **www.bruit.fr**.

> Le Club dispose également **d'une tribune dans la revue trimestrielle du CidB, Echo Bruit**, lui permettant de dresser un état des lieux régulier et de faire connaître des actions exemplaires. Il joue ainsi le rôle **d'Observatoire national de l'environnement sonore des villes.**

3. Qui peut adhérer au club ?

Le Club est ouvert :

> aux **collectivités territoriales** (communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles) qui considèrent que la qualité de l'environnement sonore fait partie intégrante de la qualité de vie.

> à **des entreprises, institutions, mécènes**, proches des collectivités et porteurs par leurs activités des valeurs en faveur de la qualité de vie ;

> à **des associations, des syndicats professionnels et des médias** concernés par l'amélioration de l'environnement sonore.

4. Tarifs d'adhésion

Pour les collectivités territoriales :

Nombre d'habitants	Cotisation 2019
0 à 20 000 hab	200 euros
de 20 000 à 40 000 hab	300 euros
de 40 000 à 80 000 hab	500 euros
de 80 000 à 160 000 hab	700 euros
de 160 000 à 320 000 hab	900 euros
de 320 000 à 640 000 hab	1 100 euros
de 640 000 à 1 280 000 hab	1 300 euros
Plus de 1 280 000 hab	1 500 euros

Ce droit d'entrée permet d'assister gratuitement à toutes les réunions techniques et visites de terrain organisées par le Club, et de bénéficier d'un tarif préférentiel dans les colloques et les stages de formation du CidB. L'adhésion au Club inclut l'adhésion au CidB en tant que **membre de soutien**.

La mise en relation avec des experts et la mise à disposition de la documentation sont prises en charge directement par le CidB au titre de ses missions. Pour les entreprises et organismes, le soutien financier apporté au Club est éligible aux avantages fiscaux de l'Utilité publique au titre du mécénat.

BULLETIN D'ADHÉSION AU CLUB DÉCIBEL VILLES

Je soussigné :

Fonction :

Représentant de (nom de la collectivité territoriale) :
.....

Nombre d'habitants :

Adresse :

Code postal : |.....|.....|.....|.....|.....| Ville :

Tél. : |.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|

Fax : |.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|

E-mail :

Déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement du Club Décibel Villes

Souscris une adhésion d'un an, renouvelable par tacite reconduction, au Club Décibel Villes

S'engage à verser le montant de la cotisation, soit (en chiffres) :

Effectue le règlement par Mandat administratif au CIC-Agence de Neuilly sur Seine.

Compte numéro 30066-10361-00010484301-70

Fait à, le.....

Signature :

(joindre le procès verbal de la délibération du Conseil municipal ou de l'organe délibérant)



CidB
Centre d'information
sur le **Bruit**

Contact

12/14, rue Jules Bourdais. 75017 Paris

Téléphone : 01 47 64 64 60

Mail : contact@cidb.org

www.bruit.fr